

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 256

présenté par

M. Premat

à l'amendement n° 63 du Gouvernement

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou un délit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement visant à supprimer la notion de délit